

LE COURRIER DE L'AUDE

PARAISANT SIX JOURS PAR SEMAINE

Vive le Christ qui aime les Français
(LOI SALICOUR.)

ABONNEMENTS
Un an : 20 f.; six mois : 11 f.; trois mois : 5 f. 50
Hors du département et des limitrophes 75 c. en sus par trimestre
Tout Abonnement non payé directement au Bureau est
soumis aux frais qu'occasionne son remboursement.
LES ABONNEMENTS SE PAIENT D'AVANCE

Directeur politique : **HIPPOLYTE DE BORDAS**

Bureaux de la Rédaction et de l'Administration : Rue de la Mairie 50

GABELLE, BONNAFOUS et C^{ie}, Imp^{rs} — Le Gérant : A. GABELLE, à Carcassonne

ANNONCES TRAITÉES DE GRÉ A GRÉ
M. Havas, Lafitte et C^{ie}, 8, place de la Bourse
Paris, chargés de recevoir les annonces pour le journal
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
LES ANNONCES SE PAIENT D'AVANCE

Carcassonne le 6 Juin 1899

AFFOLEMENT

Qui n'a connu au cours de sa vie scolaire quelque pion, aussi maladroit que bouffi, poussant à l'indiscipline ses élèves par ses ragences gaucheries plutôt que de les retenir dans l'ordre et le travail par une calme dignité ? Tel apparaît M. Charles Dupuy voyant un « complot » dans une manifestation populaire que sa politique a contraincu à fomenter, et fermant les Cercles parce que quelques manifestants font partie de ces établissements.

Un homme de gouvernement renouvelerait à sa police les injonctions de M. de Talleyrand : « Et surtout, Messieurs, pas de zèle ! »

Le président du conseil leur fait donner les consignes les plus inconsidérées.

Le jour de l'arrivée de Marchand à Paris, les gardiens de la paix s'installaient les drapeaux tricolores. Et comme on demandait à un commissaire de police si désormais le port du drapeau national dans les rues était interdit : « Oni, a-t-il répondu ; j'ai caté l'ordre ».

Dimanche, à Auteuil, la police a arrêté d'anciens officiers criant : « Vive l'armée ! » Comme on s'étonnait, les agents allèrent jusqu'à s'exclamer : « Pas de vive l'armée ! » « Comment ! Pas de : « Vive l'armée ! » s'écria un des témoins de la scène. « C'est donc là un cri séditieux ? » Et, à l'horrissement général, le commissaire répondit textuellement : « Le cri de : « Vive l'armée ! » poussé en présence du chef de l'Etat est un cri séditieux ».

Le drapeau national et l'hommage à l'armée française traités d'emblèmes de cris séditieux, n'est-ce pas la plus coupable provocation ?

Non content de s'attaquer au patriotisme et à l'armée, M. Dupuy s'en prend à la magistrature.

Il révoque l'avocat général et sollicite des mesures disciplinaires contre le président qui ont séjourné dans l'affaire Deroulède. Ces magistrats devraient empêcher des témoins à décharge de déposer !

Singulière manière d'entendre l'indépendance de la magistrature et les droits de la défense ! La *Dépêche*, qui flétrit ce matin les diatribes d'un ancien préfet de l'Aude contre le tribunal de Narbonne, coupable d'avoir acquitté un radical, se joindra à nous, nous l'espérons, pour flétrir les non moins odieux agissements du cabinet.

Quoi qu'il en soit, nous n'aurions osé croire que le gouvernement donnerait si tôt raison à M. Camille Pelletan. Bien qu'il compte au nombre des partisans de la révision du procès Dreyfus, le député radical-socialiste n'en apostrophe pas moins les ministres en ces termes :

« M. Dupuy, M. Lebrét, voilà votre œuvre, voilà votre politique. Car vous ne me direz pas, je l'espère : « Ce sont nos magistrats. »

« A qui ferez-vous croire qu'ils ne vous ont pas obéi dans cette occasion ? »

Les rigueurs du gouvernement contre MM. Lombard et Tardif ne sont pas faites pour infirmer cette appréciation d'un républicain qui connaît à fond le personnel de la République ; au contraire,

Il était dit que le ministère dépasserait toute mesure.

En signalant par la lettre du garde des sceaux la situation du général Mercier, il a usurpé des prérogatives qui n'appartiennent qu'à la Chambre ; M. Ribot a dû le lui rappeler.

Certes nous n'avons pas à défendre contre les républicains le général Mercier. L'ancien ministre de la guerre est des leurs et fut choisi pareux. Mais le général Mercier serait-il coupable, il ne serait pas le seel.

M. Charles Dupuy est solidairement responsable avec son anc en colléne du cabinet qu'il présidait en 1894. A la Cour de cassation, M. Picquart a témoigné avoir été chargé par son chef de rendre à MM. Casimir Périer et Dupuy minutieusement compte les incidents du procès Dreyfus.

C'est bien le moins que les révisionnistes aient à compter avec la déposition de leur « principal témoin. » Mais l'acte de lâcheté du cabinet a eu le sort qu'il méritait. Par 65 voix de majorité, la Chambre s'est déclarée « résolue à respecter la liberté du conseil de guerre. »

Ce n'est pas l'atténuation de l'arrêt de la cour de cassation qui relèvera le gouvernement de son échec ni la minorité de sa tentative de proscriptions révolutionnaires.

L'opinion se dira que les dreyfusistes, se prétendant sûrs de l'innocence de leur client, feraient mieux d'attendre avec sérénité le jugement du nouveau conseil de guerre que d'essayer de peser sur sa décision par des représailles anticipées.

L'opinion dira aussi que les panamistes sont mal venus, après avoir sauvé par les plus infâmes procédés les spoliateurs des 800.000 porteurs du Panama, de s'ériger maintenant en justiciers sans peur et sans reproche. . . .

Le Président et le Soldat

M. Loubet a voulu porter en appel sur le champ de courses d'Auteuil le procès qu'il avait perdu la semaine dernière devant la cour d'assises.

Funeste inspiration !

Le public a commencé à crier : « Vive l'armée ! »

Voyant qu'on l'en empêchait, le public s'est mis alors à crier : « Panama ! Démission ! »

Le public confirmait ainsi le verdict du jury de la Seine, et dans quelles conditions !

Des tribunes à l'extrémité du champ de courses, on ne voyait que cannes menaçantes, et sous le nez auguste du président, la foule criait : « Panama ! Panama ! » sur l'air des *Lampions*.

Le public ne s'incline pas, et l'arrêt n'a pas fait — tout au contraire — l'apaisement.

Et c'est sur M. Loubet que retombe naturellement le poids de la colère populaire.

Il va sans dire que, dès aujourd'hui, les journaux loubetistes mettent la bagarre sur le compte des grands cercles et rééditant, à cette occasion, la légende des muscadins.

Si les grands cercles avaient seuls troublé la fête, il est à croire qu'on eût, en quelques minutes, réprimé leur élan ; mais la foule, la vraie foule, s'en est mêlée.

Le public qui paie vingt sous a hué le président, acclamé l'armée, avec un entrain pour le moins égal à celui du « public à 20 francs. »

Et, par une singulière antithèse, le peuple qui hurlait : « Panama ! Démission ! » criait aussi : « Vive Baratié ! » opposait l'un à l'autre, en dépit de la distance hiérarchique qui les sépare, le soldat qui a fait vaillamment son devoir et le chef de gouvernement qui n'a pas su reconnaître le sien.

L'affaire Dreyfus

C'est en vertu de l'article 12 de la loi du 2 août 1875 que le général Mercier pourrait être poursuivi. Cet article est ainsi conçu : « Le président de la République ne peut être mis en accusation que par la Chambre des députés et ne peut être jugé que par le Sénat. Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exécution de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat. »

On mande de Rennes que le général Lucas, commandant le 10 corps d'armée, a quitté cette ville ce soir, se rendant à Paris, pour conférer avec le ministre de la guerre.

Une dépêche de Fort-de-France annonce que le *Sfax* est parti hier soir, à dix heures, pour l'île du Diabie.

Le *Sfax* est chargé de ramener Dreyfus en France.

Interrogé par la *Patrie*, le colonel Maurel qui présida le conseil de guerre en 1894, a répondu :

« Je vous jure que mon opinion, et je peux dire aussi l'opinion de tous les membres du tribunal, était faite avant de pénétrer dans la salle de délibération. »

« Ce qu'on a raconté sur l'hésitation de certains juges à reconnaître Dreyfus coupable, est absolument faux. Les débats, je ne dirai pas publics, puisque le huis-clos avait été prononcé, mais officiels, avaient édifié tout le monde et il n'y avait pas l'ombre d'un doute sur la condamnation de Dreyfus au moment où le tribunal s'est retiré pour délibérer. »

— Et les pièces secrètes ? questionne notre confrère.

« — Je vous dis, répète le colonel, que l'opinion des juges était faite. Que voulez-vous de plus ? »

« Je n'ai pas déposé devant la Cour de cassation, mais l'affaire n'est pas terminée ; il y a encore le procès de Rennes. Je serai cette fois, sans doute, interrogé et je pourrai alors dire tout ce que je sais. Le moment n'est pas encore venu de parler, mais il ne saurait tarder. »

On ne sait encore rien de l'attitude que prendra le parquet à l'égard de M. Zola, qui, comme on sait, est rentré à Paris la nuit dernière.

M. Zola a consigné sa porte aux journalistes. Seuls, quelques intimes, MM. Fasquelle, Mirbeau, Gêard, et quelques-uns des chefs de la campagne dreyfusarde ont pu pénétrer jusqu'à lui.

A l'heure qu'il est, M. Zola est sans doute dans sa propriété de Mélan.

Zola publie dans l'*Aurore* un long article dans lequel il dit au gouvernement la conduite à tenir vis-à-vis des généraux et dont voici les conclusions :

« J'ai donc l'âme sereine, sans colère ni rancune, mais il y a des sanctions nécessaires. »

« Si la justice ne frappe pas les hauts responsables, jamais le petit peuple ne croira à l'impiété du crime. »

« Il faut également que le colonel Picquart soit libéré immédiatement. Je suis chez moi, M. le procureur général peut donc, quand il lui plaira, me faire signifier l'arrêt de la cour d'assises de Versailles qui m'a condamné par défaut à un an de prison et 3.000 francs d'amende et nous nous retrouverons devant le jury. »

« En me laissant poursuivre je n'ai voulu que la vérité et la justice. Elles sont aujourd'hui. Mon procès n'est plus utile. Il ne m'intéresse plus. La justice devra simplement dire s'il y a crime à vouloir la vérité. »

A Rennes et à Lorient, l'arrêt de la cour de cassation a été accueilli par des huées. Après une retraite aux flambeaux que la foule avait réclamée et suivie en criant : « Vive Marchand ! Vive Deroulède ! » un fort groupe de manifestants s'est réuni devant la préfecture maritime en criant en chœur : « Vive l'armée ! Vive la marine ! A bas les traitres ! A bas les juifs ! »

CALENDRIER DU JOUR

MERCREDI 7 Juin : St Prosper
Fête à souhaiter : St Médard.
Soleil lever : 4 h. 24 ; coucher : 7 h. 33
Lune lever : 1 h. 40 ; coucher : 3 h. 58

Les manifestations d'Auteuil

Voici les noms des trois officiers arrêtés : le lieutenant Guélard, de l'artillerie de marine, en garnison à Lorient ; le lieutenant d'artillerie de Poliens, en garnison à Versailles ; le lieutenant-colonel de Kergariou, en non activité.

D'après une communication de la préfecture, l'auteur des blessures reçues par l'officier de paix Grillières et M. Touvy, chef de la police municipale, serait M. Philippe du Roule.

Le nombre des arrestations maintenues était hier soir de quarante-deux.

Les inculpés ont été amenés vers huit heures et demie au dépôt dans trois tapissières réquisitionnées.

— Toutes les arrestations effectuées hier à Auteuil sont provisoirement maintenues.

Les personnes arrêtées ont été transférées au dépôt où elles ont passé la nuit.

Il est, paraît-il, difficile de préciser pour chacun des prévenus le délit commis. La plupart d'entre eux affirment n'avoir poussé aucun cri séditieux, ne pouvant considérer comme tel celui de : « Vive l'armée ! »

En ce qui concerne le cas du baron de Christiani, on laisse entendre qu'il sera poursuivi pour offense publique au chef de l'Etat en vertu de l'article 86 du code pénal qui est ainsi conçu :

« Toute offense commise publiquement envers la personne du chef de l'Etat est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de cinq cent à dix mille francs. Le coupable peut, en outre, être interdit de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il a été condamné. Ce temps court à compter du jour où il a subi sa peine. »

Le préfet de police a fait appeler le chef de la sûreté et lui a transmis, à la suite de l'arrestation du comte de Dion, un arrêté fermant l'Automobile-Club de France.

En vertu de cet arrêté, M. Cochefert s'est rendu, à 3 h., au cercle de la place de la Concorde, qu'il a fait évacuer et a apposé les sceaux.

A la suite de ces perquisitions, M. Roy a fait, dit le *Soir*, un rapport sur les conclusions suivantes :

D'après les papiers saisis, le cercle ne s'occupe nullement de politique. Au contraire, le dossier du cercle prouve que l'Automobile-Club n'a d'autre but que d'encourager et de faire prospérer l'industrie française.

Ajoutons que la ville de l'Automobile-Club du bois de Boulogne, a été également fermée par ordre, ainsi que le Cercle d'escrime d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, sous le prétexte que M. le comte de Dion en fait partie.

Quelques papiers ont bien été saisis au cours de ces diverses perquisitions, dit le *Soir*, mais on n'a rien trouvé pouvant établir que la manifestation de dimanche était la suite d'un complot.

Des perquisitions ont été opérées au Cercle athlétique de Puteaux, dont fait partie le baron de Christiani.

Les édiles parisiens n'ont pas perdu un instant pour manifester leurs sentiments à l'occasion des incidents de dimanche. On entend dans les couloirs exprimer le désir que M. Blanc soit remplacé par M. Lépine.

M. Paul Bernier, conseiller républicain a adressé une lettre au préfet de police pour lui reprocher d'avoir été momentanément arrêté pour avoir simplement crié : Vive la République ! Vive Loubet !

Cela témoigne dit-il, du sang-froid des agents et de leurs chefs.

En séance, M. Bellan, syndic, adresse une question au préfet de police.

Celui-ci, mis en cause, explique qu'il n'avait été prévenu et qu'il ne pouvait prévoir la manifestation d'Auteuil.

Pour le parcours, il craignait une manifestation nationaliste et il avait pris les précautions utiles.

M. Charles Blanc a ajouté à son explication la menace que désormais la brutie ne serait pas un vain mot.

M. Caplain dit que le cri de : Vive

l'armée ! ne devrait pas être considéré comme séditieux.

MM. Roger-Lambelin et Froment-Meurice, conseillers conservateurs, interviennent pour protester contre les accusations portées contre la Jeunesse royaliste.

Finalement, le conseil adopte l'ordre du jour de M. Bellan, acceptant les explications du préfet de police, protestant contre l'agression contre M. Loubet et envoyant à celui-ci l'expression de sa vive sympathie.

L'*Aurore*, qui est peu suspecte d'hostilité envers M. Dupuy lui rend le mauvais service de raconter cet épilogue des scènes qui se sont déroulées hier à Auteuil :

M. le prince d'Arenberg est venu présenter au président de la République les excuses du comité de la société des steppes-chase.

M. Charles Dupuy, qui était présent, interrompit alors le prince d'Arenberg : « C'est odieux, s'écrie-t-il, ce qui s'est passé dans cette enceinte : M. le président de la République était votre hôte ! »

M. d'Arenberg, pâle devant cette accusation, a répliqué :

« Parion, monsieur le président du conseil, vous étiez prévenu de ce qui devait se produire. Et vous n'avez pas su l'empêcher. Je me vois obligé de vous rappeler que nous n'avons pas de police, nous, et que vous, vous en avez une. »

Sur ces mots, M. le prince d'Arenberg s'inclina devant le président de la République, puis se retira sans saluer le président du conseil.

La *Lanterne* prête à M. Dupuy l'envie folle de devenir président de la République et de vouloir, par une indifférence coupable, dégoûter M. Loubet et l'amener à démissionner.

Parmi les personnes maintenues en état d'arrestation, nous relevons un valet de chambre à l'hôtel Terminus, un cocher, un droguiste, un brodeur, cinq industriels, un courtier d'assurances, deux étudiants, un marchand de meubles, un employé, un négociant, preuve que les grands cercles étaient seuls représentés parmi les manifestants (! !)

INFORMATIONS

On écrit d'Aix-les-Bains à l'*Autorité* que des fêtes ont été données, ces jours-ci, en l'honneur de la reine d'Angleterre, à l'occasion de son anniversaire.

Ce n'est pas la première fois que nous constatons l'anglomanie de cette ville d'eau ; mais, dans les circonstances présentes, le contraste est plus frappant, au moment où le peuple de Toulon et de Paris acclame Marchand, c'est-à-dire manifeste, précisément sur son nom, toute sa haine de l'Anglais.

M. de Largentaye, qui a eu lundi à la Chambre des honneurs de l'expulsion *manu militari*, représente au Parlement la 2^e circonscription de Dinan (Côtes-du-Nord).

Il fut élu pour la première fois député en février 1884, en remplacement de son père décédé.

Il fut réélu successivement en 85, 89, 93 et enfin le 8 mai 98 par 8.801 voix, sans concurrent.

M. de Largentaye appartient au parti royaliste.

Le commandant Marchand dont on avait à tort annoncé déjà le départ, a quitté Paris lundi matin, se rendant à Thoisy (Ain), dans sa famille ; il était accompagné du lieutenant Fouque qui, lui, se rend à Domène (Isère), dans sa famille également, pour y passer deux jours avant d'aller prendre à Toulon le commandement de Sénégalais en remplacement du capitaine Mangin.

Le capitaine Germain est arrivé lundi, à Brive, sa ville natale, où il a reçu un accueil des plus chaleureux. Tous les habitants qui l'étaient pas retenus par leurs occupations s'étaient rendus à la gare pour acclamer leur vaillant compatriote.

Le capitaine a été reçu par toutes les autorités locales dans le salon de la gare spécialement aménagé.

Après un discours patriotique du maire, le capitaine Germain a été conduit à l'hôtel de ville où un vin d'honneur lui a été offert.

On a remis ensuite au courageux explorateur un objet d'art, un magnifique Pro Patria.

A 4 heures, les anciens élèves du collège de Brive ont reçu leur glorieuse camarade auquel ils ont offert un banquet.

Le marquis de la Roche-Thulon, parent de Mme de Morès est arrivé à Alger pour assister à l'anniversaire de la mort du marquis de Morès.

De nombreuses personnes sont allées l'attendre. Des bouquets lui ont été offerts aux cris de : « Vive l'armée ! A bas les juifs ! »

Les ouvriers de la tuilerie de Montchanin continuent la grève.

La ville a présenté toute l'après-midi l'aspect des dimanches avec des militaires en plus dans les rues.

A 8 heures, un meeting a eu lieu au square du boulevard du Guide.

Le jardin était noir de monde appartenant à toutes les classes ouvrières.

Nouvelles de l'Etranger

ITALIE

Après la revue militaire pour la fête du Statut le roi a signé un indulto général. Cet indulto ou grâce, rend aux condamnés la liberté, mais non les droits civils, qui ne peuvent être rendus que par une amnistie.

ETATS-UNIS

Les relations diplomatiques avec l'Espagne ont été officiellement reprises.

Le département de la guerre a fait des expériences avec un nouvel appareil lumineux pour les combats sur mer.

CHRONIQUE

La Société d'agriculture et le concours régional. — Dans son dernier numéro, le Radical du Midi écrit :

« Comme on le sait en tout au moins comme on a pu le voir, c'est la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude qui a eu la haute main sur le concours régional de Carcassonne. »

nal est toujours et entièrement organisé par le ministère de l'agriculture. La Société d'Agriculture de l'Aude n'y a figuré qu'à titre d'exposant cotif.

M. Massé est d'autant plus inexcusable d'avoir ignoré ces détails qu'il assistait comme invité au banquet du 25 mai.

Ecclipse de soleil. — Il y aura le 8 juin courant une éclipse partielle de soleil.

A Paris, on verra disparaître seulement treize centièmes, et à Lille dix-sept centièmes.

Etat-civil du 3 au 5 juin 1899. — Naissances : garçons, 1 ; filles, 2.

Publications de mariages : Esparsell Germain, ébéniste, et Barthés Pauline, repasseuse à Carcassonne.

Grand Café du Musée (M. Mialhe). — Tous les jours, de 5 à 7 heures et de 8 à 11 heures du soir.

Rapport de police. — A 8 heures du soir, le nommé Louis Xavier, âgé de 52 ans, colporteur, trouvé en état d'ivresse.

Etat-civil du 5 au 6 juin 1899. — Naissances : 1 garçon, 1 fille.

Caisse d'Epargne de Carcassonne. — Opérations du 3-4 Juin 1899.

La grande bijouterie parisienne des DIAMANTS REGENT restera installée, allée des Filles, à Carcassonne, jusqu'au 16 juin.

Un ancien fermier âgé de 50 ans, désirerait trouver une place de régisseur.

Les relations diplomatiques avec l'Espagne ont été officiellement reprises.

Le département de la guerre a fait des expériences avec un nouvel appareil lumineux pour les combats sur mer.

Le prince remercie cordialement tous ses jeunes amis de Toulouse qui ont organisé la réunion du 6 mai.

PERPIGNAN. — Tué par une balle de foie. — Le nommé Déjeune Joseph, 76 ans, portefaix, se rendait à la glacière Saint-François.

La patience est la plus sûre condition du succès, ma fille ; fuyez, seigneur, fuyez, fuyez, on vous suivra ; suivez, on vous fuira ; lui avait dit avec commentaire français le bon abbé qui ne dédaignait pas les citations latines.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

dans un sillon des laces en crin destinés à prendre des caillies.

Il est condamné à 50 francs d'amende. Malet Isnore, 19 ans, matelot à Montech (Tarn-et-Garonne), péchait à l'aide d'un fil dans le canal du midi dans le territoire de la commune de Caux-et-Sauzens ; 60 fr. d'amende par défaut.

Les prochaines Assises. — Par décision de M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Médailles du travail. — M. le ministre du commerce a décerné des médailles du travail aux quatre ouvriers de la fonderie Roger-Marsal.

Etat-civil du 3 au 5 juin 1899. — Naissances : garçons, 1 ; filles, 2.

Publications de mariages : Esparsell Germain, ébéniste, et Barthés Pauline, repasseuse à Carcassonne.

Grand Café du Musée (M. Mialhe). — Tous les jours, de 5 à 7 heures et de 8 à 11 heures du soir.

Rapport de police. — A 8 heures du soir, le nommé Louis Xavier, âgé de 52 ans, colporteur, trouvé en état d'ivresse.

Etat-civil du 5 au 6 juin 1899. — Naissances : 1 garçon, 1 fille.

Caisse d'Epargne de Carcassonne. — Opérations du 3-4 Juin 1899.

La grande bijouterie parisienne des DIAMANTS REGENT restera installée, allée des Filles, à Carcassonne, jusqu'au 16 juin.

Un ancien fermier âgé de 50 ans, désirerait trouver une place de régisseur.

Les relations diplomatiques avec l'Espagne ont été officiellement reprises.

Le département de la guerre a fait des expériences avec un nouvel appareil lumineux pour les combats sur mer.

Le prince remercie cordialement tous ses jeunes amis de Toulouse qui ont organisé la réunion du 6 mai.

PERPIGNAN. — Tué par une balle de foie. — Le nommé Déjeune Joseph, 76 ans, portefaix, se rendait à la glacière Saint-François.

La patience est la plus sûre condition du succès, ma fille ; fuyez, seigneur, fuyez, fuyez, on vous suivra ; suivez, on vous fuira ; lui avait dit avec commentaire français le bon abbé qui ne dédaignait pas les citations latines.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

LE DEPARTEMENT

NARBONNE. — Rixe sanglante. — Hier soir, vers onze heures, à la suite d'une rixe survenue au café Limouzy.

Au cours de la rixe, Gadal frappa son adversaire d'un coup de couteau au flanc gauche et le blessa grièvement.

Le blessé a été transporté à la pharmacie Berthe, où il a reçu les premiers soins, et puis à l'hospice.

Le meurtrier a été arrêté et conduit au violon.

GINESTAS. — Nécrologie. — M. Florent Boyer, juge de paix de notre canton depuis près de 20 ans.

En arrivant à Montpellier, M. Boyer est mort presque subitement, samedi soir.

LEZIGNAN. — Avant hier dimanche, vers onze heures du soir, un assassinat a été commis par un espagnol nommé Barthélemy Rubiolo.

Les détonations entendues par plusieurs personnes accoururent et, après avoir allumé quelques allumettes.

M. le commissaire de police, immédiatement prévenu, fit les premières constatations, assisté de M. le docteur Fabre.

LA REGION

TOULOUSE. — A la Jeunesse Royaliste. — M. G. Depeyre a reçu la lettre suivante :

Char Monsieur, Monseigneur le duc d'Orléans, que j'ai eu l'honneur de revoir ces jours derniers à Palerme.

Le Prince remercie cordialement tous ses jeunes amis de Toulouse qui ont organisé la réunion du 6 mai.

PERPIGNAN. — Tué par une balle de foie. — Le nommé Déjeune Joseph, 76 ans, portefaix, se rendait à la glacière Saint-François.

La patience est la plus sûre condition du succès, ma fille ; fuyez, seigneur, fuyez, fuyez, on vous suivra ; suivez, on vous fuira ; lui avait dit avec commentaire français le bon abbé qui ne dédaignait pas les citations latines.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

MURET. — Au cours de l'audience de samedi, trois coups de revolver ont été tirés du fond de la salle d'audience.

Questionné par M. Abadie, président du tribunal, il lui a répondu : « Vous, du tribunal, il lui a répondu : « Vous, vous devriez être au bagne ; vous avez violé la loi en 1892, vous n'avez pas rendu la justice, je venge le tort que vous avez fait à ma mère. »

Il a déclaré, en outre, en voulant à M. le président Abadie, à M. Bayard et à M. le Sarreau, avoué, qui, dit-il, ont violé la justice.

Une première balle a effleuré la tête de plusieurs personnes et a été se loger contre le mur, derrière les juges ; des voisins ayant saisi le bras de l'individu.

MM les membres du tribunal étaient priés de se tenir debout, mais ils ont pris la fuite, ce qui a provoqué une panique dans l'auditoire dont une partie est sortie en se bousculant.

Etat-civil du 23 mai au 3 juin 1899. — Naissances : Bounhour Paul, Janson Edouard-Marius.

Publications de mariages : Verguet François et Puginier Joséphine, Bonnauguste et Boyer Jeanne.

LA REGION

TOULOUSE. — A la Jeunesse Royaliste. — M. G. Depeyre a reçu la lettre suivante :

Char Monsieur, Monseigneur le duc d'Orléans, que j'ai eu l'honneur de revoir ces jours derniers à Palerme.

Le Prince remercie cordialement tous ses jeunes amis de Toulouse qui ont organisé la réunion du 6 mai.

PERPIGNAN. — Tué par une balle de foie. — Le nommé Déjeune Joseph, 76 ans, portefaix, se rendait à la glacière Saint-François.

La patience est la plus sûre condition du succès, ma fille ; fuyez, seigneur, fuyez, fuyez, on vous suivra ; suivez, on vous fuira ; lui avait dit avec commentaire français le bon abbé qui ne dédaignait pas les citations latines.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

LE ROMAN DE L'OUVRIERE

PAR Charles DE VITIS

DEUXIEME PARTIE LA RUCHE

Aux prises avec la vie

— Madame sait-elle que le fil de Malines coûte 7 200 francs le kilogramme, ce qui met à 350 francs l'écheveau de 50 grammes ?

— Que c'est cher ! murmura Germaine interdite.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

— Plus cher que l'or, c'est vrai ; aussi le pensons-nous avec des balances de précision comme celles des orfèvres.

passent leur vie dans des caves, afin de ne pas l'exposer à l'air et à la chaleur où il se causerait.

— Pouvez femmes ! dit Germaine, qu'elle triste destinée ? Mais puisque ce fil se vend si cher, elles sont sans doute bien rétribuées ?

— Je n'en sais rien, madame, mais j'en doute ; partout le travail des femmes. à de rares exceptions près, est fort mal payé.

Toute triste de cette parole, Germaine remonta vers Montmartre ; mais quand elle entra chez elle et que l'argora vint la caresser comme pour la remercier d'être revenue, qu'un peu plus tard, les employés du magasin où elle s'était fournie lui apportèrent les acquisitions qu'elle y avait faites et qu'enfin la bonne concierge monta près d'elle pour mettre la dernière main à l'organisation du ménage et lui aider à préparer son repas du soir, Germaine se sentit chez elle, dans ce modeste petit intérieur et un indéfinissable sentiment de satisfaction, doué de la légitime orgueil de pouvoir se suffire à elle-même par son travail, lui fit envisager sa vie future sous des couleurs moins tristes.

Des le lendemain, elle installa ses instruments de travail dans la parlie de la logeue salle à manger dont elle comptait faire son atelier et s'assit près de la fenêtre qui lui parut la mieux éclairée. Devant l'autre elle plaça la table où elle prendrait

ses repas ; de cette façon, elle pourrait conserver propre et prête à toute éventualité la première pièce de son petit appartement.

Toutes choses ainsi réglées, Germaine se mit à l'ouvrage avec ardeur, car elle désirait reporter au plus tôt les denrées que Mme de Sommervillers devait montrer à diverses personnes comme échantillon du savoir-faire de sa protégée. Elle sortit à peine de sa chambre pendant vingt jours que lui demanda ce travail si minutieux, si délicat, et elle eut pu craindre d'être bien inutile à l'œuvre que M. l'abbé Martinot lui avait confiée si le prêtre ne lui eut recommandé, avant toutes choses, de ne point aller au devant des circonstances et d'attendre qu'elles se présentassent pour lui donner l'occasion de faire naturellement et sans avoir l'air de le rechercher connaissance avec ses nouveaux voisins :

— Pas d'empressements intempestifs. La patience est la plus sûre condition du succès, ma fille ; fuyez, seigneur, fuyez, fuyez, on vous suivra ; suivez, on vous fuira ; lui avait dit avec commentaire français le bon abbé qui ne dédaignait pas les citations latines.

Aussitôt que les réparations demandées par la marquise furent terminées, que le vieil Angleterre, la coupe de Malines, dont on eut violemment cherché les blessures, et les autres dentelles apparurent immaculées

sur un transparent de papier bleu où elles les avait couchées, Germaine s'empressa d'aller les porter à l'hôtel de Sommervillers, à l'heure où la marquise lui avait dit être toujours chez elle.

Elle ne trouva que la femme de chambre.

— Madame sera bien fâchée de n'avoir pas été là pour recevoir mademoiselle, dit tristement la bonne fille ; elle vient d'être appelée près d'une pauvre femme qu'elle secourt depuis longtemps et qui est à toute extrémité. « Elle ne veut pas mourir sans avoir parlé à madame, » est venu dire son grand escogriffe de mari.

Le médecin défend à madame de sortir quand le broillard commence à se lever, mais madame est partie sans écouter mes observations ; elle va s'enrhumer, c'est sûr. Quand il s'agit de ses pauvres, elle n'écoute jamais rien.

Extremement déçue de ne point rencontrer l'aimable dame dont l'accueil lui avait laissé un si agréable souvenir, Germaine écoutait tristement le verbiage de Virginia. Celle-ci s'aperçut de son air désolé, et comme elle avait bon cœur, elle voulut la rassurer :

— Ne craignez rien, mademoiselle, lui dit-elle ; aussitôt que madame sera de retour, je lui remettrai ce que vous lui apportez et même, ajouta-t-elle en balbutiant, un peu intimidée par le grand

air de Mlle d'Orchamps, si vous désirez que je vous fasse une petite avance sur le prix, je suis sûre que madame la marquise ne le trouverait pas mauvais.

La jeune fille rougit jusqu'aux oreilles ; toute sa fièvre se révolta : Cette servante lui offrait de l'argent ! Mais son bon sens reprit bien vite le dessus :

— Cœur orgueilleux ! se dit-elle, n'oublie donc pas que tu n'es plus qu'une ouvrière et, pour combien d'ouvrières, le langage compatissant de la brave fille ne serait-il pas le bienvenu ?

— Je vous remercie mille fois, répondit-elle enfin avec un sourire gracieux ; c'est le plaisir de voir Mme de Sommervillers que je regrette. Veuillez, je vous en prie, le lui dire en lui présentant mes hommages.

En quittant l'hôtel, respectueusement accompagnée jusqu'au seuil par Virginia, Germaine, fatiguée de l'application constante des jours précédents, résolut de retarder un peu sa rentrée chez elle et d'aller faire une visite à Notre-Dame-des-Victoires.

A suivre

Eugène CERTAIN

Chirurgien-Dentiste

Grand-rue, 116

Aux Cadets de Gascogne

Avez-vous remarqué combien les nourrissons, Et surtout ceux qui sont nourris aux biberons ? Sont jolis, bien portants et frais à Carcassonne ?

Oen est-il un, pendant les fêtes de Gascogne ? pressé ne voyait-on que gens à rouge troune. As-tu bien convaincu d'un mathématicien, Tu es mille calculs, n'en saurait jamais rien.

BONNE OCCASION Environ 100 mètres de rails de chemin de fer dit Decaerville avec paquets tournantes, wagonnets, pour service de caves, ateliers, usines, etc., etc.

A VENDRE 2 chèvres bonnes laitières avec chevreaux. — Chez M. Amiel à Villagailhenc.

LA FERME

Assurances contre la Grêle. Se recommander aux Propriétaires : 1. Par les fortes RESERVES dont elle dispose ; 2. Par le grand nombre de ses polices et l'importance de son encasement de PRIMES.

Directeur particulier : GUIRAUD de LEVIZAC Bureaux de LA FERME : 8, rue des Châlets, Carcassonne.

DISTILLERIE D'YENA

Fabrique de Grandes Liqueurs. SPÉCIALITÉS DE LA MAISON : Grande Liqueur jaune « LE SOTER » la meilleure parue jusqu'à ce jour

LIMOUZY-CASTELA

Distillateur-Liquoriste 5, Boul. du canal, Carcassonne

UNE FAMILLE

de Carcassonne louerait, dans la Montagne-Noire, une maison confortable, meublée et avec jardin, pendant les mois de Juin et Août. S'adresser au bureau du journal.

MAHOUX F^s

Marbrerie de luxe et ordinaire, cheminées, autels, mausolées, toilettes, lavabos, évier, mortiers, gravure sur marbre, plaques, enseignes, etc. PRIX MODÉRÉS

LES NERFS D'UN DESFOTE ET CEUX D'UNE FEMME

C'était un homme de taille ordinaire, maigre, au teint pâle et au regard mobile. Il était peut-être le mieux habillé de tout Paris pendant la Révolution. Bien que chef des Jacobins, cela ne l'empêchait pas de prendre les airs et les manières des aristocrates.

Q'aurait donc cet homme, devant lequel la France entière était frappée d'épouvante ? Répondons d'abord à une autre question qui ressemble à celle-ci : Qu'aurait donc une certaine dame à l'époque à laquelle elle fait allusion dans les lignes que l'on va lire ?

« Le moindre bruit que je ne pouvais m'expliquer m'effrayait, comme s'il eût été le cri poussé par une personne cherchant à me faire du mal. Instinctivement et malgré moi je redoutais quelque malheur. L'ombre d'une mort imminente semblait m'envelopper ; et mes craintes et mes soucis redoublaient avec les ténèbres de la nuit. Comme on le voit j'avais le moral attaqué ; mais il y avait la-dessous des troubles physiques que je vais tâcher de décrire tant bien que mal :

Un certain jour — jour béni ! — je regagnai par la poste un petit livre qui contribuait à ma guérison. En le lisant j'appris qu'il existait un remède tout spécial contre le mal dont je souffrais. De nombreux témoignages de personnes effectivement guéries ne me laissèrent aucun doute sur l'efficacité de cette préparation médicale dont je me procurai un flacon sans plus tarder. En peu de temps une amélioration se fit sentir, la raideur dans les jambes disparut au point de me permettre de les étendre, et les douleurs avaient aussi cessé. Jugez de ma joie, le deuxième flacon me permit de quitter le lit et de travailler un peu. En un mot cinq flacons en tout ont suffi à me guérir complètement, et depuis cette époque j'ai toujours joui d'une excellente santé. J'avoue hautement que je dois un tel bien-être à la Tisane américaine des Shakers, je m'empresse de vous autoriser à publier ma lettre. (Signé) Mme Pauline Dupont, à Morne, commune de Neuilly-an-Sancerre (Cher) le 13 mai 1898.

Quant à Mme Dupont, son état nerveux provenait du foie. Grâce à la Tisane américaine des Shakers, elle travailla, elle est heureuse et ne craint plus rien. Le petit livre dont parle Mme Dupont sera envoyé franco à quiconque en fera la demande à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon, 3 fr. Dépôt — dans les principales pharmacies. Dépôt général, Fanyau, pharmacien, Lille, Nord (France).

pes républicains du Sénat, une motion par laquelle il associe le Sénat aux paroles de M. Fallières et flétrissant en même temps les actes commis aux courses d'Auteuil.

M. Lecour Grandmaison dit que l'élection de M. Loubet a été fatale. Violentes protestations. La censure est prononcée contre M. Lecour Grandmaison. M Dupuy s'associe à la motion de M. Guyot. La motion de M. Guyot est adoptée par 238 voix contre 20.

LE « Caracas », croiseur de Sfax, a quitté La Martinique allant à Cayenne chercher Dreyfus.

AVIS D'ADJUDICATION

Le vingt-un Juin mil huit cent quatre vingt dix neuf, à deux heures du soir, il sera procédé à la Mairie de Carcassonne à l'adjudication d'une fourniture de mille quintaux métriques de blé tendre indigène de la récolte de 1898.

A VENDRE une MAISON, rue du Port, avec une deuxième sortie rue de la Liberté, pouvant servir de restaurant ou café. S'adresser au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a naturellement été fort agitée. Après un début un peu hésitant, la hausse paraît devoir reprendre le marché n'attachant pas d'importance aux incidents qui se sont passés hier à Auteuil ; mais dans le dernier quart d'heure on a appris que le conseil des ministres avait décidé de déférer à la haute cour le général Mercier et les vendeurs ont pesé sur les cours.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for 'AU COMPTANT' and 'A TERME' listing various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates with their respective values.

L'AFFICHAGE DE L'ARRÊT DE LA COUR. M. Sembat développe une motion invitant le gouvernement à faire afficher l'arrêt de revision du procès Dreyfus dans toutes les communes de France.

M. Jourde dit qu'en votant l'affichage de l'arrêt de revision, il entend réparer l'erreur qu'il a commise en votant l'affichage du discours de M. Cavaignac ; il regrette que celui-ci n'ait pas pris les devants.

M. Lasies crie au milieu du tumulte que la conduite du cabinet est une indignité. On vote sur la motion d'ajournement présentée par M. Trannoy, qui est repoussée par 345 voix contre 214.

DERNIERE HEURE

TAMPONNEMENT Berne, 6 juin. Le train de Zurich, qui part de Zurich à 10 h. 45 du soir, a heurté en gare d'Aarau des wagons stationnés sur la voie. Deux personnes ont été tuées : Mme Lomel, de Berne, et un négociant de Zurich. Le nombre des blessés est de quatre dont trois grièvement atteints et un légèrement ; ce dernier est M. Gautelard, du Mont-Dore. Deux wagons ont été détruits.

INTERVIEW DU GÉNÉRAL MERCIER

Le général Mercier avait été vu par un rédacteur du « Soir », au moment où la Chambre s'occupait de l'initiative du gouvernement le concernant. L'ancien ministre de la guerre a dit à notre confrère que le président du conseil l'avait prévenu de l'acte gouvernemental, qu'il ignorait la décision de la Chambre et il ajouta :

« Je juge inutile de vous dire, monsieur, que ma conscience de soldat, d'honnête homme, n'a rien à me reprocher. » Le rédacteur du « Soir » ajoute ensuite que l'honorable général Mercier, en effet, conserve tout son calme, la sérénité parfaite de l'homme du devoir. Tandis que nous le quittons en l'assurant de notre respectueuse sympathie, d'autres personnes arrivent qu'il reçoit avec la même tranquille urbanité.

LE DÉPLACEMENT DU GÉNÉRAL ZURLINDEN

La « Politique Coloniale » croit savoir que le général Zurlinden sera prochainement remplacé comme gouverneur de Paris. Son successeur serait déjà désigné.

Ajoutons à l'information de la « Politique Coloniale » que parmi les généraux cités comme devant remplacer le général Zurlinden, figure en première ligne le général Zédé, commandant du XIXe corps, gouverneur de Lyon.

INSTRUCTION

M. le juge d'instruction Lemerrier a continué toute la matinée l'interrogatoire des personnes arrêtées aux courses d'Auteuil.

Neuf personnes seulement seront poursuivies correctionnellement. Toutes les autres personnes arrêtées ont été ou seront relâchées aujourd'hui.

M. Fallières adresse à M. Loubet les hommages respectueux du Sénat. M. Guyot dépose, au nom des grou-

n'en veut plus ! (Rires ironiques). Hier, on a arrêté des hommes uniquement pour avoir crié : « Vive l'armée ! » (Timides protestations).

Le président du conseil qui a été le chef d'une majorité de droit, est aujourd'hui le chef du parti socialiste. Parmi les raisons qui font que la France a assez de la République, il y en a une qui domine les autres : c'est le rôle du gouvernement vis-à-vis de l'armée.

M. le prince d'Arenberg. — Mon nom ayant été mêlé aux tristes scènes d'Auteuil, je demande à expliquer mon vote. Je ne trouve aucune parole assez forte pour blâmer les infamies qui ont été commises hier. (Très bien ! très bien !) Il ne faut établir aucune solidarité entre ceux qui ont prié M. le Président de la République de leur faire le grand honneur d'assister aux courses et ceux qui se sont livrés aux scènes scandaleuses que tout le monde flétrit. (Vifs applaudissements.)

LA MISE EN ACCUSATION DU GÉNÉRAL MERCIER

Le président donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le garde des sceaux, relative au cas du général Mercier. Dans cette lettre, le garde des sceaux le prie, en vertu de l'art. 12 des lois constitutionnelles, de saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre l'ancien ministre de la guerre.

M. Ribot soutient qu'il n'appartient pas au gouvernement de provoquer la mise en accusation d'un ministre, la Chambre seule a ce droit.

M. Krantz, ministre de la guerre, dit que si le général Mercier devait être arrêté, il le serait par le Sénat.

Après quelques explications de M. de Mahy, la discussion est close.

Le président annonce qu'il a reçu diverses propositions de résolution, dont une de M. Pourquery de Boisserin, tendant à ajourner toute décision concernant la mise en accusation du général Mercier jusqu'après l'arrêt du conseil de guerre de Rennes.

SÉNAT

M. Fallières adresse à M. Loubet les hommages respectueux du Sénat. M. Guyot dépose, au nom des grou-

M. le prince d'Arenberg. — Mon nom ayant été mêlé aux tristes scènes d'Auteuil, je demande à expliquer mon vote. Je ne trouve aucune parole assez forte pour blâmer les infamies qui ont été commises hier. (Très bien ! très bien !) Il ne faut établir aucune solidarité entre ceux qui ont prié M. le Président de la République de leur faire le grand honneur d'assister aux courses et ceux qui se sont livrés aux scènes scandaleuses que tout le monde flétrit. (Vifs applaudissements.)

M. le comte de Mun. — Je ne viens ici excuser personne ; mais, mes amis et moi, nous ne pouvons pas accepter qu'on arrête des anciens officiers parce qu'ils ont crié : « Vive l'armée ! » (Applaudissements à droite.)

Quelques-unes des personnes arrêtées ont été relâchées pour ce seul fait qu'elles ont crié : « Vive l'armée ! » sans y avoir ajouté aucune manifestation politique.

M. Denys Cochin réclame la priorité pour l'ordre du jour de M. Néron Bancel, et demande au président du conseil que la Chambre prenne d'abord communication de la lettre que vient de recevoir M. le président, avant qu'elle se prononce.

Après la lecture de la lettre que vient de lire M. le président du conseil, MM. Lasies et Firmin Faure demandent la priorité.

PRIX-FIXE

A LA VIERGE

PRIX-FIXE

Maison de Confiance

GASTILLEUR FRERES

Maison de Confiance

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

En TISSUS LAINE et CONFECTIONS pour Dames

BON MARCHÉ — ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE — BON MARCHÉ

Demandez dans tous les Cafés et bonnes Epiceries

L'EAU de NOIX CABANEL

la meilleure et la plus hygiénique des liqueurs

APÉRITIF

KINA CABANEL

Dégustez et comparez!!!

BLANQUETTE DE LIMOUX

GRAND MOUSSEUX
Crû réservé

J. CABANEL, Carcassonne
MAISON A LIMOUX, 3, Rue de la Trinité, 3

Photographie MALBRET

OFFICIER D'ACADÉMIE
Lauréat de l'Académie des Sciences, Décoré à l'Exposition de Lisbonne

Installation unique
Rue de la Gare 12, Carcassonne

16 Médailles Or et Argent, 1ers prix. — Diplômes d'honneur, Hors concours
Membre du Jury

Agrandissement de tous portraits jusqu'à grandeur nature en pied
Toute photographie, si ancienne et si détériorée qu'elle soit, peut-être agrandie et rendue plus parfaite

La Maison, fondée en 1867 d'un succès toujours croissant, complètement réorganisée, en vue de tous progrès, a été considérablement agrandie par le transfert de ses ateliers et de son matériel complet dans un local plus vaste et mieux approprié.
Portraits en tous genres, Cartes de visite, Vues, Paysages, reproduction de Tableaux et de tous objets, Groupes de familles, etc.
Coloris en tout genre, épreuves sur verres opale, papier platine émaux vitrifiés pour broches et toute sorte de bijoux, etc., etc.
Des spécimens des nombreux et divers travaux exécutés, sont toujours exposés dans les vitrines du vestibule d'entrée.

GRANDE EPICERIE PARISIENNE

AUGUSTE LOTZ

8, Rue Courtejaire, Carcassonne

MISE EN VENTE

d'un grand assortiment de Conserves de fabrication nouvelle :

Sardines, Maquereaux, Thon Homard, Langouste, Saumon, Truite Saumonée, etc.

Cèpes, champignons, petits pois, haricots verts, tomates, etc...

Pâtés de foie gras truffé, galaratine, etc.

Prix au-dessous de toute concurrence

LE MEILLEUR RHUM EST LE

RHUM ST-LEU

5 DIPLOMES D'HONNEUR, HORS CONCOURS

BOUILLIE BORDELAISE

CÉLESTE A POUDEUR UNIQUE
Procédé B. PONS, Chimiste Agronome
RECOMMANDÉE
PAR MM. MILLARDET ET GAYON

Résultat des expériences de Monsieur le Professeur départemental des Landes, en 1896, contre le Black-Rot :

Bouillie Bordelaise Céleste à poudre unique.	90 %	de préservation
Hydrocarbonate de Cuivre.	75 %	—
Bouillie Bordelaise Ordinaire.	870 %	—
Verdet Neutre.	80 %	—

Résultat des expériences de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, en 1895, contre le Mildiou :

Bouillie Bordelaise Céleste (2 kilog.)	9 °
Bouillie Bordelaise Ordinaire (2 Kilog Sulfate de Cuivre)	8 ½

Garantie équivalent de 50 % de sulfate de cuivre dont un quart soluble.

Nouveau logement évitant toute altération du produit qui peut se conserver intact pendant plusieurs années.

SOUFRE A L'HYDRATE DE BIOXYDE DE CUIVRE

Procédé B. PONS, Chimiste-Agronome
Le plus efficace des soutes cupriques contre : l'Oidium, le Mildiou et le Black-Rot.

JULLIAN FRÈRES BÉZIERS
SEULS FABRICANTS :

S'adresser pour l'arrondissement de Carcassonne à M. Adrien BLANIC, rue de la Gendarmerie, 8. CARCASSONNE

Grand entrepôt d'Engrais de toute nature

A. PRAT FILS

Négociant, Rue des Jardins, 15, à Carcassonne

NITRATE DE SOUDE

SOUFRE trituré, sublimé et sulfaté

SULFATE DE CUIVRE - BOUILLIE BORDELAISE

VERDET neutre, raffiné

Dosant 31/32 p 100 Cuivre Métal pur garanti sur analyse rivalisant avec le plus haut rendement « tous les produits similaires » et vendu à un prix très modéré.

TOURTEAUX SULFURÉS ET EN PLAQUES

on se charge de la trituration

SUPERPHOSPHATES MINÉRAUX ET D'OS. — POTASSES.

NITRATE DE SOUDE

Engrais Complets. — Engrais animalisés et Engrais chimiques tous dosages. — Sulfate de fer et autres matières premières. — Frisons de corne. — Cornailles. — Débris de peaux de mouton, etc., etc. — Analyses garanties.

On fabrique des Engrais sur la demande des Propriétaires et selon la nature des terres à fumer.

Prix modérés. — Facilités pour le paiement,
M. Prat tient des Ecuries et Remises à la disposition des Propriétaires.

CORDONNERIE FRANCO-BELGE

LAFFONT JEUNE

20, Rue de la Gare, en face le Grand Bazar, Carcassonne

Le succès toujours croissant de la CORDONNERIE FRANCO-BELGE explique mieux que toutes les réclames que ma Maison ne vend que des marchandises de qualité supérieure.

Toutes les nouveautés, tous les derniers genres qui se fabriquent dans l'Europe entière se trouvent dans mes Magasins, uniques comme assortiment et comme prix dans tout le Midi de la France.

Toutes ces marchandises sont vendues à prix fixe invariable.

NOTA. — Dans l'intérêt du client bien s'assurer, avant d'entrer, qu'il est à la CORDONNERIE FRANCO-BELGE.

Failite Charles BÉRARD, marchand de chaussures
rue de la Gare, n° 12, à Carcassonne.

AVIS

Le public est prévenu que le Samedi que compterons 10 Juin à 9 heures du matin au domicile indiqué ci-dessus, il sera procédé, par le ministère de Me Sébe, huissier, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de plus de mille paire de chaussures d'hommes, femmes et enfants. Pantoufles, souliers, fourrures, etc., etc...

Vitrine, rayonnage, comptoir, chaises, bureau, un buffet, une table, un poêle, une armoire et divers objets de cuisine et de salle à manger.

Le prix en sera payé comptant sous peine de revente sur folle-enchère.

Il sera perçu un droit de 6 pour cent en sus du prix de la vente.

Carcassonne, le 1er Juin 1899.
Le Syndic : L. ROUSSET.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M. ROUSSET, 46 bis, rue du Marché, à Carcassonne.

MAISON FONDÉE EN 1789

Médaille Argent Exposition Toulouse 1887 Médaille Vermeil Exp. Int. Carcassonne 1897

PIERRE ODORICO

Mosaïste en tout genre

Mosaïque Romaine et Vénitienne

A DES PRIX MODÉRÉS
TRAVAUX GARANTIS

4, Rue de la Digue, 4 et 1, Rue Marceau, 1
CARCASSONNE

Le Courrier de l'Aude est en vente chez tous les libraires et dans tous les kiosques.

SAISON D'ÉTÉ **Grands Assortiments** SAISON D'ÉTÉ

DE

NOUVEAUTÉS

AU PARADIS DES DAMES

Grand'Rue 50-52 Ancienne Maison **A. SOREL** Grand'Rue 50-52